

IRONMAN VICHY

Mesures de circulation et de stationnement les 24 et 25 août 2019

Compte-tenu de l'importance de l'événement IRONMAN VICHY organisé les 24 et 25 août 2019 et des perturbations liées au parcours des 4 000 athlètes attendus et de l'affluence des spectateurs, des restrictions de circulation et de stationnement sont à prévoir les 24 et 25 août 2019 afin de garantir l'ordre et la sécurité publique. Certaines artères de Bellerive seront fermées à la circulation. Les riverains des voies concernées sont invités à prendre toutes les dispositions utiles pour l'utilisation de leur véhicule. Des déviations de circulation seront mises en place.

La circulation sera interdite

SAMEDI 24 AOUT 2019

de 6h30 à 13h

Route de Charmeil (RD 6) | entre le Rond-Point Boussange et le Rond-Point Jean-Monnet dans le sens Bellerive Charmeil

De 6h30 à 8h45

Maurice Chalus

Entre l'avenue de Vichy et le Chemin des Tribles.

Entre le Chemin des Tribles et la rue Adrien Cavy dans le sens montant.

Les riverains du **quartier de Ferlot** devront circuler par les rues Jean-Moulin et Jean-Baptiste Agabriel pour accéder à leurs habitations, et par la rue Jean Moulin pour quitter le quartier.

Adrien-Cavy entre la **place de l'Eglise** et le **rond-point du Jumelage** dans le sens descendant. Une déviation sera mise en place par les rues Félix-Perraud, Marx-Dormoy, Sévigné et avenue de Russie.

Rue Jean-Baptiste Burlot, entre le rond-point du Jumelage et le rond-point Russie/Sévigné/Burlot, dans les 2 sens. De façon exceptionnelle, l'accès des riverains de cette partie de la rue, sera maintenu par une circulation dans le sens inverse des athlètes.

Rond-point des rues Sévigné, Burlot et Russie. Une déviation sera mise en place dans le sens montant et descendant.

Rue Pascal.

Rue Jean-Zay, dans les deux sens entre la rue Saint-Saëns et la rue Lamartine.

Rue Massenet, dans les deux sens. Exceptionnellement, l'accès des riverains de cette rue sera maintenu uniquement par accès par les rues Alfred de Musset et rue des Penaix.

Rue des Alouettes

Boulevard des Mésanges, dans les deux sens.

Rue des Bergeronnettes. L'interdiction de sortir côté rue des Pinsons sera levée. L'entrée et la sortie des véhicules rue des Bergeronnettes seront interdites sur le Boulevard des Mésanges.

Chemin de Preux, dans la partie comprise entre le Chemin des Vaures et le Chemin de la Prat, dans les deux sens

Chemin de la Prat, dans la partie comprise entre le Chemin de Preux et la rue de Navarre et D131, dans les deux sens

Avenue Général de Gaulle (RD 131), dans le sens Bellerive > Hauterive

Avenue de Vichy (RD 2209), dans la partie comprise entre le rond-point de Boussange et la rue Maurice Chalus, dans les deux sens

Avenue de Vichy (RD 2209), dans la partie comprise entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Maurice Chalus, dans le sens Jaurès→Boussange (sauf pour les riverains). Par dérogation, la circulation des véhicules se rendant aux restaurants Mac Donald, Buffalo Grill, à l'Hôtel IBIS et aux magasins « Maison Mag » et « Hyper Buro » sera autorisée.

de 8h30 à 13h

Route de Charmeil (RD 6e) | entre le Rond-point Jean Monnet et le Pont de l'Europe dans le sens Bellerive > Vichy

Pont de Bellerive

La circulation des piétons sera interdite sur le trottoir du Pont de Bellerive, côté droit, dans le sens Bellerive-Vichy

DIMANCHE 25 AOUT 2019**de 7h à 18h30**

Route de Charmeil (RD 6) | entre le Rond-Point Boussange et le Rond-Point Jean-Monnet dans le sens Bellerive Charmeil.

De 7h à 10h**Rue Pascal.**

Rue Jean-Zay, dans les deux sens entre la rue Saint-Saëns et la rue Lamartine.

Rue Massenet, dans les deux sens. Exceptionnellement, l'accès des riverains de cette rue sera maintenu uniquement par accès par les rues Alfred de Musset et rue des Penaix.

Rue des Alouettes

Boulevard des Mésanges, dans les deux sens.

Rue des Bergeronnettes. L'interdiction de sortir côté rue des Pinsons sera levée. L'entrée et la sortie des véhicules rue des Bergeronnettes seront interdites sur le Boulevard des Mésanges.

Chemin de Preux, dans la partie comprise entre le Chemin des Vaures et le Chemin de la Prat, dans les deux sens

Chemin de la Prat, dans la partie comprise entre le Chemin de Preux et la rue de Navarre et D131, dans les deux sens

Avenue Général de Gaulle (RD 131), dans le sens Bellerive > Hauterive

De 7h à 9h45**Maurice Chalus entre l'avenue de Vichy et le Chemin des Tribles.**

Les riverains du quartier **Ferlot** devront circuler par les rues Jean-Moulin et Jean-Baptiste Agabriel pour accéder à leurs habitations, et par la rue Jean Moulin pour quitter le quartier.

Adrien-Cavy, entre la place de l'Eglise et le rond-point du Jumelage dans le sens descendant. Une déviation sera mise en place par les rues Félix-Perraud, Marx-Dormoy, Sévigné et avenue de Russie.

Rue Jean-Baptiste Burlot, entre le rond-point du Jumelage et le rond-point Russie/Sévigné/Burlot, dans les 2 sens. De façon exceptionnelle, l'accès des riverains de cette partie de la rue, sera maintenu par une circulation dans le sens inverse des athlètes.

Rond-point des rues Sévigné, Burlot et Russie. Une déviation sera mise en place dans le sens montant et descendant.

Avenue de Vichy (RD 2209), dans la partie comprise entre le rond-point de Boussange et la rue Maurice Chalus, dans les deux sens

Avenue de Vichy (RD 2209), dans la partie comprise entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Maurice Chalus, dans le sens Jaurès→Boussange (sauf pour les riverains). Par dérogation, la circulation des véhicules se rendant aux restaurants Mac Donald, Buffalo Grill, à l'Hôtel IBIS sera autorisée.

de 11h30 à 18h30

Route de Charmeil (RD 6e) | entre le Rond-point Jean Monnet et le Pont de l'Europe dans le sens Bellerive > Vichy

Pont de Bellerive

la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir du Pont de Bellerive, côté droit, dans le sens Bellerive-Vichy

Le stationnement sera interdit

SAMEDI 24 AOUT 2019

5h à 9h

Rue Maurice Chalus et Place de l'Eglise

Rue Jean-Baptiste Burlot de chaque côté de la voie de circulation entre le rond-point du Jumelage et le rond-point Russie/Sévigné/Burlot, dans les 2 sens. De façon exceptionnelle, l'accès des riverains de cette partie de la rue, sera maintenu par une circulation dans le sens inverse des athlètes.

Rue Pascal de chaque côté de la voie de circulation

Rue Jean-Zay

Rue Massenet de chaque côté de la voie de circulation

Boulevard des Mésanges, côté droit

Chemin de Preux et Chemin de la Prat, sur les deux côtés

DIMANCHE 25 AOUT 2019

de 5h à 10h

Rue Maurice Chalus et Place de l'Eglise

Rue Jean-Baptiste Burlot de chaque côté de la voie de circulation entre le rond-point du Jumelage et le rond-point Russie/Sévigné/Burlot, dans les 2 sens. De façon exceptionnelle, l'accès des riverains de cette partie de la rue, sera maintenu par une circulation dans le sens inverse des athlètes.

Rue Pascal de chaque côté de la voie de circulation

Rue Jean-Zay

Rue Massenet de chaque côté de la voie de circulation

Rue des Alouettes

Boulevard des Mésanges, côté droit

Chemin de Preux et Chemin de la Prat, sur les deux côtés

**Pour tout renseignement, le service de la police municipale se tient à votre disposition
au 04 70 58 87 23 ou par mail : pm.bellerive@ville-bellerive.com**